

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 16 mars 2017

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

26 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

4 Absents avec procuration : LACHAUD Dominique, SAADAOUI Amar, CORTES Isabelle, REBBADJ Saler.

3 absents excusés : LADJAL Mériem, DINI Manon, TETIENNE-CASANO Corinne.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Monsieur Patrice CHAPELLE**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, M. Bernex, M. Giannantoni.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? M. Didero, Mme Pepe, Mme Michel

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2017 est approuvé par la majorité, M. Pinet, M. Bernex, M. Giannantoni - Abstention de M. Didero, Mme Pepe, Mme Michel

Mme le Maire.- Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui se décompose en rapports, deux motions, une expression du Maire en fin de Conseil Municipal.

Nous sommes au mois de mars, à ce moment-là de l'année il est rare pour nous d'avoir à présenter à l'ordre du jour le Budget de la commune, sur la Ville de Port de Bouc on le fait en général au mois de décembre. Aujourd'hui nous allons approuver les comptes du Maire, le Compte Administratif, et présenter le Budget Primitif. À ceci près que nous n'allons pas pouvoir voter les taux puisque malheureusement nous avons attendu jusqu'à au-

jourd'hui les notifications de l'Etat qui ne nous sont pas encore parvenues, mais nous avons bon espoir qu'elles nous parviennent d'ici la fin du mois de mars. Donc, chers collègues, je vous demande de bien vouloir d'ores et déjà réserver sur vos agendas un nouveau Conseil Municipal le mardi 4 avril afin de pouvoir voter les taux et éventuellement réajuster certains rapports que nous allons présenter aujourd'hui.

Comme d'habitude, si vous le voulez bien, nous allons procéder à l'exposé des Comptes Administratifs par le Maire, ensuite je sortirai et Madame la 1^{ère} adjointe vous les fera voter tous les uns à la suite des autres ; c'est plus pratique parce que sinon chaque fois qu'un Compte Administratif est présenté par moi-même je dois sortir de la séance et rentrer à nouveau, en général vous avez la courtoisie d'accepter ce procédé.

Qui est contre ? Personne

Je vous remercie de votre courtoisie.

1/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où il n'a été fait aucune remarque.

Mme le Maire.- Je vous propose d'approuver le compte de Monsieur le Receveur Municipal.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

2/BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous retrouvons dans le chapitre 20 : immobilisations incorporelles, essentiellement les études pour notre plan national de rénovation urbaine.

Les chapitres 21 et 23 qui concernent les immobilisations corporelles ou en cours concernent essentiellement les travaux de voirie sur bâtiments, les mobiliers, les matériels.

Les recettes : *Lecture du rapport*

La section de Fonctionnement : comme vous le savez, conformément à l'injonction de la Métropole les comptes ont été arrêtés bien avant l'exercice, donc ayant été arrêtés plus tôt nous avons quelques minorations que vous avez pu constater par rapport aux années précédentes (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où il n'a pas été fait de remarques particulières.

Y a-t-il des remarques ?

M. BERNEX. - Concernant les atténuations de charges, est-ce que c'est une taxe que vous payiez avant qui est maintenant prise en compte par la Métropole ? Il y a une taxe qui vous a été redonnée, nous en avons parlé il y a deux ou trois Conseils de cela, de l'ordre de 600 et quelques milles euros.

Mme le Maire. - Le FPIC ? Non, le FPIC c'est 200 000.00 euros.

M. BERNEX. - À quoi est due l'atténuation de charges ?

Mme le Maire. - C'est du fonctionnement. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Vous voterez ce rapport plus tard.

5/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Qui est pour approuver le Compte de Monsieur le Receveur Municipal ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances et n'a pas soulevé de remarques particulières. Avez-vous des remarques en Conseil ?

Mme PEPE.- Est-ce que l'on sait combien on a de baux dans la ville ou pas ?

Mme le Maire.- Ça doit être de l'ordre d'une cinquantaine. On vous donnera le nombre exact.

8/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où aucune remarque n'a été faite.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques à formuler ?

Mme PEPE.- Quel est le taux de remplissage du camping ?

Mme le Maire.- Ce ne sont pas des questions auxquelles on se prépare quand on présente un Compte Administratif. Monsieur le DGS connaissez-vous de tête le taux de remplissage du camping ?

M. SIMITSIDIS.- Il y a deux campings, au niveau du camping de Bottai, sur deux mois, sur une capacité d'accueil de 80 il est rempli à environ 50 %, on vous le dira précisément ; sur la Mérindole il y a 190 emplacements, sur la période de juillet/août on doit être à 80 %.

Mme le Maire.- On vous donnera les chiffres exacts, mais le nombre de personnes qui viennent soit se stabilise, soit augmente, parce que les gens font de plus en plus face à la crise, des campings comme les nôtres sont bien situés et très abordables pour les familles, et font donc l'objet d'une convoitise particulière pour les familles qui n'ont pas forcément des moyens. Donc le camping se remplit bien. Le camping de Bottai a cette particularité qu'il faille que nous fassions très attention puisque les sanitaires sont temporaires et que nous ne cherchons pas forcément le remplissage pour que la qualité sanitaire soit au rendez-vous, il est donc moins indiqué que le camping de la Mérindole, en général ce sont des habitués.

Mme PEPE.- Qu'est-ce qui fait que vous n'avez pas fini de réaliser les investissements ?

Mme le Maire.- Ce n'est pas que nous n'avons pas fini les investissements, c'est que nous avons fait le choix de les reporter... rappelez-vous, nous en avons parlé l'année dernière, nous avons fait le choix de reporter les sommes pour avoir une somme qui commence à être intéressante pour pouvoir réaliser et pour pouvoir éventuellement imaginer des emprunts et des aides. Avec Christian, nous avons reçu la Caisse de Dépôts et de Consignations à ce sujet pour avoir des accompagnements spécifiques en vue de développer nos accueils de touristes. Comme vous le voyez nous sommes modestes, mais nous allons bientôt avoir un accompagnement à la hauteur de nos ambitions, on le souhaite.

Avez-vous des questions sur le Compte Administratif en lui-même ? (Non)

11/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX) » - COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est approuvé à l'unanimité

(Arrivée de Mme Rosalba CERBONI à 18 h 30)

**12/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN
(RESIDENCE DE LA PAIX) » - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Rapporteur : M. René GIORGETTI (Lecture du rapport)

Ce point a été examiné en Commission des Finances et n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précisions ?

Mme PEPE.- Est-ce que tout a été vendu ou est-ce qu'il reste des terrains ?

Mme le Maire.- Il n'y a plus beaucoup de terrain, il en reste peut-être un ou deux très petits, on arrive au bout.

Y a-t-il d'autres remarques sur le Compte Administratif ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

14/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Mme Rosalba CERBONI (Lecture du rapport)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances, aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n°14 est approuvé à l'unanimité

15/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : M. Michel SANTIAGO (Lecture du rapport)

Ce point a été examiné en Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Mme le Maire.- Toutes les explications ayant été données, je sors de la salle du Conseil Municipal pour ne pas influencer votre vote.

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°2 : Budget Principal, Compte Administratif 2016 : qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité -
Abstention : M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M.
Giannantoni, M. Bernex**

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°6 : Budget Annexe des Baux Commerciaux, Compte Administratif 2016 : qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

**Le rapport n°6 est adopté à la majorité -
Abstention : M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M.
Giannantoni, M. Bernex**

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°9 : Budget Annexe des Campings, Compte Administratif 2016 : qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

**Le rapport n°9 est adopté à la majorité -
Abstention : M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M.
Giannantoni, M. Bernex**

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°12 : Budget Annexe lotissement « les hauts de Saint Jean (résidence de la Paix), Compte Administratif 2016 : qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

Le rapport n°12 est adopté à la majorité - Abstention : M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel, M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°15 : Budget du Service Funéraire, Compte Administratif 2016 : qui est pour ? La majorité, Mme Pepe, Mme Michel, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? M. Pinet, M. Didero.

Le rapport n°15 est adopté à la majorité + Mme Pepe, Mme Michel, M. Giannantoni, M. Bernex - Abstention : M. Pinet, M. Didero

(Retour de Madame le Maire dans la salle du Conseil Municipal)

Mme le Maire.- Les votes sont-ils approuvés ?

Mme SANTORU-JOLY.- Oui.

Mme le Maire.- Je vous en remercie.

3/ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances, aucune remarque n'a été formulée.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? (Aucune remarque n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Merci.

Le rapport n°3 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble de l'opposition

4 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Mme le Maire.- Comme je vous l'ai proposé en préambule, nous remettons le vote des taux au Conseil Municipal du 4 avril.

7/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances, aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ou des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Je vous en remercie.

Le rapport n°7 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble des membres de l'opposition

10/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

M. BERNEX.- L'argent qui reste c'est pour le camping, pour les futurs investissements ?

Mme le Maire.- Tout à fait.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Merci.

Le rapport n°10 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble des membres de l'opposition

13/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX ») - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Rapporteur : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où il n'y a eu aucune remarque.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ou des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Je vous en remercie.

Le rapport n°13 est approuvé à la majorité - Abstention de l'ensemble des membres de l'opposition

16/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Rapporteur : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, le Groupe de Mme Pepe.

Qui s'abstient ? M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex, M. Pinet.

Je vous en remercie.

Le rapport n°13 est approuvé à la majorité + le Groupe de Mme Pepe - Abstention de Messieurs : Didero, Giannantoni, Bernex, Pinet

17 / BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Normalement vous avez tous reçu les documents.

Y a-t-il des remarques ou des interventions à formuler sur la présentation de ce Budget Primitif 2017 ?

M. PINET.- Juste une remarque, comme chaque année je vais un peu vous embêter avec les strates, je sais que vous allez me répondre que nous sommes en haut de notre strate mais j'en profite quand même pour en parler, c'est l'occasion ou jamais. Dans le Budget Primitif que vous proposez on remarque que concernant les dépenses réelles de fonctionnement, par

rapport à la population nous sommes assez haut au-dessus de la strate, autour de 1 540 euros.

Par contre, je remarque que concernant les recettes de fonctionnement l'écart s'amenuise, n'importe quel citoyen pourrait s'en inquiéter, et c'est mon cas. Merci.

Mme le Maire.- Monsieur Pinet, vous faites la remarque que nous avons faite lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ça s'appelle « l'effet ciseau ». La majorité municipale considère qu'il faut continuer de conserver du service public, et nous espérons que les prochaines décisions en termes de Loi de Programmation des Finances permettront de prendre en compte cela. J'espère que les citoyens de France vont s'exprimer dans ce sens-là lors des prochaines élections.

Cela dit, vous le voyez, nous essayons de tenir ces orientations profondes que nous avons, mais évidemment nous sommes très inquiets pour cela.

Je rajoute à cela le fait que finalement la compétence voirie qui devait être transférée à la Métropole ne le sera pas en 2018 mais en 2020, donc nous conserverons ce service public au sein des services municipaux. Nous faisons partie des communes qui privilégions le service public.

M. BERNEIX.- Au niveau des charges de personnel l'année dernière vous étiez à 14.2 millions, vous passez à 15 millions, je sais que c'est un prévisionnel mais ça fait 800 000.00 euros d'écart, peut-on savoir pourquoi ?

M. KNEIB.- Le chiffre qui est à gauche c'est par rapport au Budget Primitif de l'année dernière qui a été voté en décembre qui ne tient pas compte des décisions prises dans l'année.

M. SIMITSIDIS.- On vient de voter le Compte Administratif sur lequel il y le résultat exact des charges de personnel en 2016, 14 697 000.00 euros.

Mme le Maire.- On augmente quand même d'à peu près 400 000.00 euros conformément à notre Débat d'Orientation Budgétaire, puisque nous avons des refontes indiciaires avec le PPCR ; ça s'échelonne jusqu'en 2018, toutes les catégories A, B, ou C, avancent maintenant sur un déroulement maximal dans chaque échelon, dans chaque grade auquel ils peuvent prétendre. Finalement les Commissions Administratives Paritaires n'ont plus vraiment lieu d'être puisque ce n'est plus lié à l'appréciation des supérieurs hiérarchiques qui pouvaient, avant cette PPCR, faire avancer sur un temps minimal d'agents dont le travail est apprécié. Maintenant tous les agents avanceront au maximum, il n'y a plus la possibilité d'avancer rapidement, moyennement rapidement, ou très lentement, tout le monde va avancer très lentement.

M. BERNEX.- Il n'y a aucun pouvoir pour agir si des gens méritent plus que d'autres ?

Mme le Maire.- Non, il n'y a plus cette possibilité à l'échelle territoriale. Il y aurait peut-être la possibilité de changer la loi, mais excusez-moi, c'est encore là où la décision se prend, c'est-à-dire au niveau des lois.

M. BERNEX.- Je ne dirai pas par qui ont été votées les lois.

Mme le Maire.- Si, le débat démocratique doit se baser sur des faits réels, donc effectivement ce sont les pouvoirs publics mis en place actuellement.

M. GIORGETTI.- Je voudrais gentiment répondre à Monsieur Pinet, lui dire que nous sommes nous aussi inquiets, mais que nous ne restons pas l'arme au pied. Nous nous sommes

battus avec beaucoup de maires en France, de toutes tendances, avec y compris l'Association des Maires de France..

M. BERNEX.- Avec Monsieur Baroin qui en est le président.

Mme le Maire.- Et Monsieur Laignel le coprésident.

M. GIORGETTI.- L'année dernière le pouvoir a revu un peu les choses, il a reculé d'un milliard puisqu'il devait voter 2 milliards. Donc la lutte des élus toutes tendances confondues a tenu et a fait que l'on a eu un recul, mais il y a quand même eu 1 milliard ponctionné. Mais là nous sommes à quelques jours d'une élection présidentielle, il y a un candidat proche de vous, Monsieur Pinet, qui annonce 100 milliards de dépenses publiques de moins. Donc vous êtes inquiet, mais nous le sommes doublement.

Mme SANTORU-JOLY.- Dans le prolongement de ce que vient de dire Monsieur GIORGETTI, et au nom du Groupe de la majorité communistes et partenaires, je vais faire une petite intervention.

Nous abordons ce soir les moyens qui constituent les moyens de notre commune pour pouvoir répondre aux besoins des habitantes et des habitants, les moyens financiers, mais nous avons aussi parlé du personnel avec les moyens humains. Mais je voudrais commencer mon propos par ce qui, d'après nous, fait réellement la richesse d'un pays, d'une région, d'un département, d'une ville, et nous pensons que ce sont les habitantes et les habitants, et pour Port de Bouc ce sont bien sûr les Port de Boucaines et les Port de Boucains. Selon le dernier recensement de l'INSEE qui a arrêté ses comptes en 2014, ce sont plus de 400 personnes qui sont venues nous enrichir de leur expérience, de leur réflexion, de leurs propositions et de

leurs actes. Ce qui démontre, s'il le fallait, combien notre commune est de plus en plus attractive, et ce n'est pas fini.

Malheureusement, la richesse budgétaire n'est pas au rendez-vous, et bien évidemment nous partageons vos inquiétudes, Monsieur Pinet, non seulement nous les partageons mais nous les combattons, nous ne sommes pas d'accord, et nous agissons pour que cela change dans notre pays.

L'Etat réduit une fois de plus les dotations aux collectivités territoriales. Je ne vais pas aborder de chiffres, René en a donnés, mais pour Port de Bouc en 3 ans ce sont 3 056 000.00 euros de manque à gagner qui sont amputés de notre budget. Cela pèse lourdement. Vous avez vu que notre budget n'est pas énorme, et cela pèse lourdement au fur et à mesure pour réaliser.

C'est pour cela, Madame le Maire, qu'avec les élus de la majorité nous soutenons les décisions que nous avons déjà discutées lors des orientations budgétaires, et qui sont prises à travers ce budget. Une prise de décisions qui, pour nous, relève d'une prouesse et d'un réel courage politique, parce que malgré toutes ces baisses de dotations, malgré les différents transferts de compétences à la Métropole, malgré les inquiétudes, nous proposerons le maintien des taux des impôts locaux que nous allons voter j'espère le 4 avril. Nous faisons aussi le choix du maintien du service public communal, avec la recherche d'une efficacité plus forte pour toujours rendre le meilleur service possible à la population. Et je rappelle que, que ce soit pour les impôts locaux ou pour les agents du service public, d'autres maires ne font pas ces choix-là, nous continuons de réaliser mais en maîtrisant notre budget et en faisant en sorte de ne pas augmenter les impôts locaux, c'est-à-dire que nous ne prenons pas la population en otage, et que nous maintenons les agents du service public.

Mais à cet instant je voudrais, avec mes collègues, saluer les efforts incessants que les agents, des Directions aux employé(e)s, sous la Direction du Directeur Général des Services, Eric SIMITSIDIS, réalisent chaque jour en dépit de toutes les contraintes et de toutes les menaces qui pèsent sur leur devenir, que ce soit contre leur statut ou encore des transferts de compétences à la Métropole... pourquoi vous riez ?

Mme GALLINA.- Parce qu'il dit qu'il faut lui donner une prime.

Mme SANTORU-JOLY.- Nous sommes contre les primes, nous sommes pour le relèvement des salaires, pour que justement cela compte pour financer la Sécurité Sociale, les retraites, etc. Tout à l'heure on parlait du mérite ou pas, ce n'est pas un terme qui me sied beaucoup, mais quand il faut les saluer et leur rendre hommage je pense qu'il faut prendre le temps de le faire, parce qu'avec toutes ces contraintes et comme je le disais, les menaces qui pèsent sur leur devenir, que ce soit sur leur statut avec les différentes lois, qu'elles soient sous Monsieur Sarkozy ou sous Monsieur Hollande, avec Macron la loi El Khomri, etc. leur statut est mis à mal, ou encore avec le transfert des compétences à la Métropole.

Nous vous avons proposé de poursuivre notre Projet de Ville avec l'ensemble du programme des travaux, ce qui est là aussi une prouesse, Madame le Maire, car tout cela est réalisé en maîtrisant la dette et sans emprunts toxiques. Heureusement que nous savons, depuis toujours, solliciter les financements, les compétences et les dispositifs de telle ou telle collectivité, en défendant les dossiers, pour pouvoir continuer à les réaliser.

Mais que l'on se comprenne bien, il ne s'agit pas là de quémander quoi que ce soit, mais d'avoir les moyens de répondre le mieux possible aux attentes et aux besoins des port de

boucaines et des Port de Boucains dans un contexte difficile pour la ville et pour de nombreuses familles ici.

Je rappelle aussi qu'il s'agit d'un juste retour de la solidarité nationale, régionale ou départementale. Ce n'est pas un cadeau offert par tel ou tel président ou présidente, et donc nous n'avons pas à dire merci, et ce n'est pas comme dit l'opposition : être placé sous tutelle de l'Etat ; au contraire, envers et contre tout nous continuons à vouloir construire et décider ici, à Port de Bouc, de ce dont la population a besoin.

Notre budget repose sur des choix humains et progressistes, et sur des valeurs d'égalité, de solidarité, d'intervention et de mobilisation citoyenne. En cela nous forgeons notre ville, nous la développons avec et pour les habitantes et les habitants. Bien sûr, cela devient de plus en plus compliqué avec les décisions de ce gouvernement, et à entendre les différents programmes du candidat « en marche », des candidats de droite, les représentants des élus de l'opposition, et le programme de l'extrême droite, ce sera encore pire puisqu'ils proposent, toujours au prétexte de la crise et aussi pour répondre aux injonctions de l'Europe, la suppression de fonctionnaires à hauteur de 500 000 pour l'un, de 120 000 pour un autre ; ils proposent aussi de diminuer les dépenses publiques, et je n'évoque même pas la question de la protection sociale parce que ce n'est pas le débat de ce soir.

Pour notre part, nous combattons ce qui serait pour nous un recul de société et qui placerait les Françaises et les Français, et encore plus les Port de Boucaines et les Port de Boucains, encore plus dans la difficulté et dans la misère. Vous savez que la pauvreté augmente, ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des études bien sérieuses.

Car nous pensons que ponctionner les collectivités, mettre de plus en plus de familles dans la difficulté, et cela

au profit des milieux financiers et des grandes entreprises, n'est pas digne de la République qui prône la liberté, l'égalité, et la fraternité.

L'efficacité et la justice pour l'égalité et la fraternité, c'est une réforme fiscale d'ensemble qui combat la fraude sociale, le gâchis de la spéculation en la taxant, et qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics. Nous demandons l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités, et la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital et taxant les actifs financiers. Nous exigeons la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec ce critère : les aides publiques aux entreprises doivent être utiles à l'emploi, à la préservation de notre environnement et au développement.

À ce propos, nous pourrions nous poser la question suivante : mais où sont passés les effets bénéfiques supposés de la suppression de la taxe professionnelle par Nicolas Sarkozy et son gouvernement de droite, qui devait générer tant d'emplois et relancer l'économie ? Ce n'est pas la CFE : la Cotisation Foncière des Entreprises, et les mesurettees mises en place qui vont compenser, bien au contraire. De plus, cette cotisation affecte davantage les PME et les PMI, les artisans et les commerçants, au lieu de cibler des grandes entreprises multinationales.

Avec ce budget, les élus communistes et partenaires faisons la démonstration de l'utilité et de l'efficacité d'une commune, et sommes déterminés à ne pas laisser disparaître ce lieu de proximité et ce creuset de démocratie.

Je vous remercie de votre écoute attentive.

Mme le Maire.- Bravo, et merci beaucoup.

M. DIDERO.- Je voudrais apporter un petit bémol à ce que Mme SANTORU-JOLY vient de dire. Je ne suis pas contre tout ce que vous avez dit. Sur l'attractivité de la ville, si la population de la ville augmente c'est qu'elle est attractive, on ne peut que s'en réjouir. Mais il faut quand même préciser que depuis 1975 on a perdu plus de 4 000 habitants, on était à plus de 21 000, en 2011 on était à 17 211 à peu près, donc même s'il y a une augmentation on ne peut pas encore parler d'attractivité, d'autant que l'on a des lotissements qui se créent, c'est donc un effet mécanique de l'augmentation de la population, mais espérons que.

Sur un deuxième élément plus idéologique puisque vous avez fait un peu d'idéologie quelque part, en effet, ce qui se passe par rapport aux cures d'austérité de l'Europe, de l'Etat, on voit que tous les gouvernements successifs quel que soit leur bord pratiquent ainsi, avec des contraintes de plus en plus importantes par l'Europe. À la base je suis très favorable à l'Europe, mais une autre Europe, parce que je ne suis pas favorable à l'Europe actuelle ultralibérale qui casse le service public. Par contre il faut quand même rappeler qu'en 1992 nous avons été liés par le traité de Maastricht, et qu'à l'époque beaucoup d'hommes et de femmes politiques l'ont voté, à commencer par Jean-Luc MELEMELENCHONNCHON. Donc les erreurs politiques sont faites par des élus, des hommes et des femmes politiques de tout bord, et il est important de le rappeler.

Mme SANTORU-JOLY.- Les nouveaux lotissements ne sont pas compris puisque les comptes de l'INSEE sont arrêtés en 2014. Je vous ai dit aussi que ce n'est pas fini parce qu'avec les nouveaux lotissements et les nouveaux projets qui sont en cours et que nous allons réaliser, ça va être davantage. Beaucoup de personnes attendent, des Port de Boucains qui sont partis de Port de Bouc parce qu'il n'y avait pas l'offre de logements,

d'achats, etc. qui souhaitent revenir et qui attendent, par exemple au centre-ville. Mais aussi pour continuer de construire, faire comme pour la résidence de la Paix, il y a encore de nombreuses demandes. La phase numéro 2 va démarrer.

Sur l'idéologie, je pense qu'un Conseil Municipal est propice à pouvoir débattre idéologiquement, parce que toutes les décisions que nous prenons sont dépendantes de celles qui sont prises au national, et cela relève de choix politiques, donc je me sens en droit de donner mon point de vue et des éléments, et les élus qui m'accompagnent aussi.

Ensuite, quand vous parlez d'élus qui se sont trompés ou pas, évidemment Jean-Luc MELENCHON a peut-être voté Maastricht à l'époque, depuis il a fait son autocritique, comme notre parti l'a faite, mais je n'ai jamais entendu des partis de Droite, ou l'UDI qui est nouveau, ou le MODEM, ou le Centre, faire leur autocritique. Mais maintenant il est contre cette construction de l'Europe, comme nous.

Ensuite, si vous partagez tout ce que j'ai dit peut-être que vous allez voter pour Monsieur MELENCHON, et que vous allez voter pour les candidats du Front de Gauche et Communiste.

Mme le Maire.- Puisqu'on parle de l'INSEE, n'oubliez pas quand même qu'il y a eu dans les années 90 une première phase de rénovation urbaine qui ne s'appelait pas ANRU, qui a fait descendre de 53 % à 48, presque 47 %, le taux de logements sociaux sur la ville de Port de Bouc, et c'était le mandat de Monsieur VAXES. Donc on a démoli du logement, mais à l'époque nous n'avions pas l'argent pour en plus aménager des terrains et construire des lotissements. La Ville de Port de Bouc est obligée de faire un pas après l'autre, et nous faisons ces pas sans jamais reculer.

Il faut aussi savoir que la population de Port de Bouc qui est partie ne l'a pas fait de gaité de cœur, et aujourd'hui que nous créons les conditions pour son retour, elle revient en masse, les enfants, les petits-enfants, les jeunes qui ont grandi ici, etc. Cela prouve bien que lorsqu'une ville est en si grande difficulté liée à des choix économiques qui dépassaient les frontières de la commune, à savoir le livre blanc de la navale qui a cassé la construction navale sur Port de Bouc, et le repositionnement dans des grandes zones industrialo-portuaires, notamment celle de Fos dans les années 70, alors qu'il y avait possibilité de créer un Syndicat de Communes Nouvelles qui s'aggloméraient de façon à pouvoir ensemble percevoir les fruits de la taxe professionnelle, l'Etat n'est pas allé jusqu'au bout de ce processus et a permis que la ville de Port de Bouc soit écartée de cela. La ville de Martigues aujourd'hui, la ville d'Istres aujourd'hui, la ville de Fos aujourd'hui, c'est-à-dire les grandes villes qui nous entourent ayant un potentiel financier deux fois plus important que celui de la moyenne de la Métropole, viennent d'être mécaniquement écartées de la possibilité de recevoir ce que l'on appelle le FPIC, c'est-à-dire un fonds de péréquation censé aider les communes en difficulté sur le territoire de la Métropole. Donc les villes du pourtour ont bénéficié de la possibilité de la réorganisation en zone industrialo-portuaire, sauf la ville de Port de Bouc. Je suis fière que les élus qui se sont succédé aient pu, rien que par l'intelligence, la mobilisation, l'amour, voire même la passion de leur ville, redorer, remonter la ville au niveau où elle commence à l'être aujourd'hui ; nous ne le devons qu'à nous-mêmes en ayant le courage, comme vient de le dire Mme SANTORU, d'aller chercher le fruit de nos impôts qui n'est pas toujours redistribué à la hauteur de ce qu'il faudrait. La démonstration est ce qu'elle est.

Je pense qu'il ne faut pas minimiser, et toute possibilité de montrer les fruits ne doit pas vous conduire à l'amoinrir, même si vous êtes dans l'opposition, parce qu'au contraire c'est admirable. Je le dis d'autant plus facilement que ce n'est pas forcément mon mandat ou mon travail en tant que maire aujourd'hui, mais c'est tout un travail de fond qui est mené depuis la bérézina des années 70.

Donc j'en profite ce soir pour envoyer mon salut fraternel de là où tu es, mon cher Michel, de là où tu es mon cher René, et à toutes les équipes qui se sont succédé, et aujourd'hui nous continuons ensemble ce travail.

Concernant l'idéologie, je suis plutôt fondée à penser qu'il faille justement bien regarder quels sont les projets portés plutôt que les personnes qui les portent. Parce que malheureusement on est en train de se rendre compte que quelqu'un qui parfois mène campagne en disant *toi tu n'es pas « propre », c'est moi qui dois représenter mon courant politique à la primaire*, est rattrapé par les événements ; peut-être que demain certains seront rattrapés par des événements qui montreront que la « propreté » n'est pas au rendez-vous.

Pour ce qui concerne des positionnements idéologiques, je partage aussi cet avis qu'il arrive parfois que l'on puisse se tromper, l'essentiel étant de pouvoir avancer, mais j'en suis bien au positionnement idéologique et non pas aux personnes.

C'est un riche débat ce soir.

M. BERNEX.- Je voudrais revenir sur l'idéologie, par rapport à ce que vous exprimez, Mme SANTORU et vous-même, et certainement la majorité du Conseil Municipal. Il ne faut pas oublier que nous avons quand même 2 160 milliards de dettes, est-ce qu'on doit les laisser à nos enfants et petits-enfants ? Et peut-on se permettre d'investir encore 300 milliards à fonds

perdu sans savoir si on va pouvoir les récupérer étant donné que ces dettes-là augmenteront pour nos enfants et nos petits-enfants ?

Mme le Maire.- C'est fort intéressant d'avoir ces débats de chiffres, etc. c'est ce qui nous oppose idéologiquement. C'est-à-dire que vous parlez de dettes là où nous pouvons, à un moment donné, imaginer que ce sont des investissements. Soit on parle d'investissements, soit on parle de dettes.

Juste deux comparaisons : la Sécurité Sociale traite des dossiers avec 4 % qui sont consacrés dans son budget à l'administration de ces dossiers ; les mutuelles traitent les dossiers avec un budget consacré de l'ordre de 25 % pour l'administration de ces dossiers. Donc le service public de la Sécurité Sociale prouve son efficacité en termes de bonne utilisation de l'argent public.

Je ne comprends pas que l'on diminue le nombre de postes de douaniers par exemple ; vous savez combien il y a d'évasion fiscale ? 80 milliards, donc je suis pour qu'on vérifie les gens qui perçoivent le RSA peut-être à tort. Sur le département des Bouches du Rhône c'est peut-être une dizaine de milliers d'euros perdus ou détournés. Il y a quand même des échelles différentes.

Mais c'est un grand débat, c'est celui qui nous anime en ce moment, et je suis très heureuse que nous en parlions. Cela dit le Conseil Municipal est assez long, je vous propose de débattre à d'autres moments sur ces grandes masses budgétaires et sur ces conceptions, mais c'est bien, c'est du bon débat démocratique.

Mme PEPE.- Je voudrais juste délivrer un sentiment pour revenir sur le budget qui donne beaucoup d'incertitude et de fébrilité.

Mme le Maire.- Je vous propose de préciser votre propos, quelle incertitude et quelle fébrilité ?

Mme PEPE.- On sent bien que l'on ne peut pas trop investir parce que... il n'y a pas non plus des gros investissements parce qu'on est dans l'incertitude totale de l'avenir de notre pays.

Mme le Maire.- Globalement les collectivités ont diminué leur investissement d'à peu près 20 %, alors que la Commune de Port de Bouc le maintient, donc nous sommes plutôt audacieux, permettez-moi cet adjectif.

M. GIORGETTI.- Je l'ai déjà fait remarquer, mais la ville étant de plus en plus attractive... on ne le dit pas pour faire plaisir mais parce que c'est la réalité, quand le privé vient comme il vient maintenant, le Groupe Gambetta, le Groupe Nacarra bientôt le nouveau constructeur sur le centre-ville puisqu'on a signé avec lui, la crèche avec Arcelor, il y a donc aussi de l'investissement privé qui est très important ; et s'il est là malgré la crise... pas pour tout le monde, Monsieur Bernex, parce que je vous ai bien écouté ; mais je ne lis pas que mes journaux, je lis aussi les autres, lisez les Echos de la semaine, cette année les actionnaires du CAC 40 ont fait 76 milliards de bénéfices. Les actionnaires de ces grandes entreprises ont été les plus gâtés au monde. Alors qu'un homme moderne, notamment avec les nouveaux costumes qu'il a, nous propose d'aller à la retraite à 65 ans, alors qu'elle était à 60 depuis presque 40 ans, de retourner aux 39 heures... pour faire quoi ? Plus de chômeurs chez les jeunes parce que les gens partiront plus tard à la retraite, alors que maintenant à plus de 50 ans il y en a déjà plus d'un qui patine ! Que vont faire

les jeunes et les seniors ? Il faut y réfléchir, il ne faut pas être un économiste de haut vol pour comprendre cela. C'est ce qu'on nous propose aujourd'hui, une telle proposition c'est une honte, en plus c'est quelqu'un qui a participé à des gouvernements pendant longtemps où on nous disait que l'on était presque à la sortie du tunnel ; mais jusqu'à quand le tunnel pour les gens, parce qu'il n'est pas pour tout le monde le tunnel, et je ne veux pas parler des petites et moyennes entreprises mais des multinationales qui sont chez nous, qui profitent au maximum de l'argent public, parce que c'est elles qui piochent le plus dans le CICE, ce n'est pas la petite entreprise du coin. C'est là qu'il faut regarder et défendre notre politique à partir de là.

Mme le Maire.- Du coup on relance le débat, je suis désolée de le clore dans la séance du Conseil Municipal parce que c'est très enrichissant et très passionnant.

Qui valide le Budget Primitif 2017 de la Ville de Port de Bouc ? la majorité.

Qui s'abstient ? Personne

Qui est contre ? L'unanimité du Groupe de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°17 est approuvé à la majorité - Abstention
du Groupe de l'opposition**

18/ BUDGET ANNEXE BAUX COMMERCIAUX - BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité.

Qui est contre ? L'opposition dans son ensemble.

Je vous remercie.

**Le rapport n°18 est approuvé à la majorité - Abstention
de l'opposition dans son ensemble**

19/ BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX - BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen où aucune remarque n'a été formulée.

Mme le Maire.- Il y a eu une petite remarque formulée par Monsieur DIDERO quant à la ventilation des travaux, pour avoir un peu de détail. Donc je renvoie le détail en Commission de Développement Durable et de Travaux. Nous sommes en train d'affiner.

Mme PEPE.- On prévoit moins de recettes malgré de l'investissement sur le camping puisqu'on était à 86 000.00 euros de recettes l'année dernière, là on en prévoit 80 000.00 euros, on investit quand même 65 000.00 euros ? L'investissement c'est l'achat de bungalows ?

Mme le Maire.- Je viens de le dire, on va procéder à la ventilation en Commission de Développement Durable et de Travaux. Là on reformate un budget conformément à ce que nous avons vécu l'année dernière en étant humbles. Ce ne sont pas forcément les recettes qui équilibrent les dépenses, on peut parfois procéder à des emprunts ou autres. On verra tout cela. Il ne faut pas imaginer dépenser 2 000 euros et en dépenser 20 000.00, par contre si on prévoit de recevoir 80 000.00 euros et qu'on en reçoit 90 000.00 on peut les recevoir.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? M. Didero.

Qui est contre ? Le reste de l'opposition

Je vous remercie.

Le rapport n°19 est approuvé à la majorité - Abstention de M. Didero - Contre les autres membres de l'opposition

20/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE ST JEAN - RESIDENCE DE LA PAIX - BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Mme le Maire.- Je devance vos questions, vous voyez que ce n'est pas équilibré parce qu'il reste à encaisser les derniers lots du lotissement, donc on arriverait à 4 millions ; j'espère solder cela pour l'exercice 2017, ce qui nous permettra ensuite de le reprendre au Budget Principal pour 2018, après clôture.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Mme Pepe, Mme Michel, M. Pinet, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui est contre ? M. Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°20 est approuvé à la majorité - Abstention
de Mme Pepe, Mme Michel, M. Pinet, M. Giannantoni, M. Bernex -
Contre M. Didero**

21/ SERVICE FUNERAIRE - BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune
demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + Mme Pepe, Mme Michel, M.
Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? M. Pinet, M. Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°21 est approuvé à la majorité + Mme Pepe,
Mme Michel, M. Giannantoni, M. Bernex - Abstention de M. Pinet,
M. Didero**

22/ ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2016

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Les dernières écritures comptables réactualisées sont arrivées après l'envoi des notices, et il y a une très grande différence. Vous avez 34 000 et quelques euros, en fait c'est à peu près 540 000.00 euros, donc je vous propose que nous enlevions ce rapport, étant donné que l'on se voit le 4 avril on aura un état beaucoup plus complet qui pourra être approuvé en Conseil Municipal.

23/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2017

Rapporteur : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où il n'a été fait aucune remarque.

Mme le Maire.- À ceci près qu'il m'a été demandé des précisions par Monsieur DIDERO concernant l'association qui s'occupe des chats. L'association qui s'occupe des chats n'est pas directement subventionnée, elle est habilitée pour amener des chats pour la stérilisation ; ils sont capturés dans des endroits de nature dans lesquels ils leur donnent à manger pour les habituer à y venir, de façon à les amener pour les faire stériliser, ou pour la SPA d'aller les récupérer afin de les soigner et de les vacciner éventuellement. Je ne me souvenais pas de tête le montant alloué à la stérilisation des chats, et c'est 4 100.00 euros.

Ensuite vous savez que nous prenons acte des rapports de la SPA qui sont généralement au mois de juin, quant à l'activité.

Vous pouvez aussi remarquer que comme l'année dernière nous n'avons pas une ligne qui concerne l'association des commerçants ; étant entendu qu'il restait dans leur trésorerie des possibilités d'assurer leur année de fonctionnement, nous proposons comme l'année dernière de ne pas inscrire pour l'instant ; étant entendu que comme nous ne votons pas les taux, s'il y a quelque chose à regarder nous pourrions le regarder au prochain Conseil Municipal.

Vous pouvez remarquer à contrario que l'Office du Tourisme observe une baisse d'enveloppe prévue de 56 500.00 euros, c'est d'un commun accord. Vous savez qu'à la fin de l'année un transfert métropolitain doit se réaliser, ou un autre type de transfert que nous sommes en train de travailler pour

essayer de garder la main. Nous vous dirons tout cela quand ce sera finalisé.

La proposition qui est faite c'est de maintenir globalement les enveloppes puisqu'il faut ensuite affiner, étant entendu que les avances que nous avons réalisées ensemble lors des divers Conseils Municipaux où nous avons délibéré, sont comprises dans les enveloppes. Ce sont des remarques que nous avons formulées en Commission des Finances.

Mme PEPE.- Vous avez déjà répondu à la moitié de mes questions, je vous remercie. Par contre il y a un projet pour l'AJES qui va avoir 14 500.00 euros de plus, est-ce qu'il y a un projet pour l'année ?

Mme le Maire.- Non.

Mme PEPE.- Jusqu'à présent ils avaient une enveloppe de 60 000.00 euros, cette année ils passent à 74 500.00 euros...

M. DEPAGNE.- Il y avait eu une erreur l'année dernière.

Mme PEPE.- En fin d'année 2015 on avait parlé de conventions d'objectifs pour certaines associations qui perçoivent des grosses subventions, ou en est-on de ces conventions d'objectifs qui doivent être votées en Conseil Municipal ?

Mme le Maire.- Pas maintenant, peut-être au prochain. C'est pour les associations qui dépassent 23 000.00 euros. On le passera en Conseil une fois que l'état sera définitif.

M. SIMITSIDIS.- C'est obligatoire.

M. DIDERO.- Une simple observation par rapport aux subventions, le Secours Populaire Catholique et Action Solidaire est à 1 000.00 euros, et les équipes de St Vincent de Paul qui ont à peu près la même vocation n'ont que 385 euros, est-ce qu'il y a une explication particulière à cela ?

Mme le Maire.- Les équipes St Vincent de Paul touchent par ailleurs des subventions que ne touchent pas forcément les autres associations solidaires de notre territoire, ils ont un conventionnement particulier notamment avec le Département, etc. Parce qu'au-delà de leur action solidaire ils ont des missions d'insertion, donc ils sont beaucoup plus subventionnés par d'autres collectivités, c'est donc en entente avec eux, et ce n'est pas que cette année, cela fait très longtemps.

Mme PEPE.- J'ai également une remarque sur le sport où on a apparemment rééquilibré les enveloppes.

M. SIMITSIDIS.- Non.

Mme PEPE.- Si, l'ACPB a perdu 17 000.00 euros..
(Brouhaha)...

Mme le Maire.- C'est maintenu par rapport à l'année dernière. Nous n'avons pas enlevé 17 000.00 euros à l'ACPB dans cette enveloppe-là, c'était l'année dernière. On renvoie la même enveloppe que celle de l'année dernière.

Mme PEPE.- Ils vont avoir 63 000.00 euros, l'année dernière ils ont perçu 80 600.00 euros...

Mme le Maire.- C'est le principe du BP, ce sont des enveloppes prévisionnelles, ensuite il y a le réalisé, et a priori ils auront la même somme que l'année dernière.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + Mme Pepe, Mme Michel, M. Giannantoni, M. Didero.

Qui s'abstient ? M. Bernex, M. Pinet.

Je vous remercie.

Le rapport n°23 est approuvé à la majorité + Mme Pepe, Mme Michel, M. Giannantoni, M. Didero - Absention de M. Pinet et M. Bernex

24/ TARIFS PUBLICS 2017/2018 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE « HUBERT GAMBA »

Rapporteur : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances et n'a pas fait l'objet de remarque.

Mme le Maire.- C'est une augmentation en général de 1 euro.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°24 est adopté à l'unanimité

25/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Rapporteur : M. Alain NOUGUÉ (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Le grand moment est arrivé de demander des subventions pour soutenir notre programme d'investissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité

26/ DEMANDE DE SUBVENTION : ETUDE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS ET PLAN DE DESHERBAGE

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

« ...le but de cette démarche est de tendre vers le zéro phytosanitaire... » je ne dirai pas « de tendre » mais d'interdire puisque l'interdiction est maintenant manifeste donc nous sommes obligés d'utiliser d'autres manières de faire que les produits phytosanitaires (*Suite de la lecture du rapport*)

Je vais terminer par un petit scoop, je dois vous dire que par devant cette étude nous avons quelque part mis la charrue avant les bœufs car nous avons d'ores et déjà trouvé des solutions avantageuses sur le plan budgétaire et sur le plan environnemental en ce qui concerne le débroussaillage sur 13 hectares de notre commune. En effet, je vous engage à aller vous balader dans le parc Clément Mille, vous y croiserez certes une bergère, mais surtout des blancs moutons en pâture, ils avancent lentement puisqu'ils sont là pour 4 mois, mais sûrement. Pendant les vacances de printemps si certains sont intéressés, il y a un jour où ils seront tondus (***Rires, brouhaha***)

Mme le Maire.- Merci, Marc, cela fait plaisir. Quand je suis allée voir la bergère, beaucoup de passants sont venus, c'est un apaisement de la population, cela fait du bien un peu de nature en ville. On ne va pas pouvoir utiliser ce mode partout parce qu'il faut qu'il y ait de quoi respirer pour les moutons, il faut les respecter. Ils sont au vallon Clément Mille pour encore environ 15 jours, petit à petit ils vont monter pour aller vers les Jardins de Louis. N'hésitez pas à aller leur rendre visite. La bergère est accueillie dans une petite caravane, c'est sympa.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité

27/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET AUPRES DE L'ETAT POUR L'AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF UNIA.

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Je précise que c'est auprès de l'Etat.

M. BERNEX.- L'Etat ou le Département ?

Mme le Maire.- Région et Etat. Ce sont des financements croisés.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité

28/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité

29/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - TRAVAUX DE PROXIMITE 2017

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Je vous rappelle que le montant de chaque projet est de 75 000.00 euros, et que la participation du Département est à hauteur de 80 % pour les communes, ce qui leur permet de réaliser des petits travaux, et cela permet aussi aux petites et moyennes entreprises de pouvoir être consultées et d'y répondre.

La dernière fois c'était le bateau, cette fois-ci ce sont deux dossiers de mise en peinture et de changement de menuiserie dans les écoles ; ce sont des travaux de rénovation au centre aéré, un autre dans les quartiers, en particulier au square d'Anton où il manquerait des petits jeux, et l'étanchéité du COSEC des Comtes, la dernière fois c'était le COSEC de Mistral.

Mme le Maire.- Nous ferons le point prochainement dans la Commission de Développement Durable, je pense avant le Conseil du mois de mai.

M. GIORGETTI.- Je ne veux pas allonger le Conseil Municipal, mais sur cette question des travaux de proximité, notamment dans les écoles qui profitent le plus... je le fais parce qu'il y a eu des observations l'autre jour par rapport au bateau ; pour m'être occupé des écoles pendant des années, chaque année il y avait des travaux de proximité dans les écoles. Je m'étais déjà expliqué pour le bateau.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°29 est adopté à l'unanimité

30/ MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL SUR LA COMMUNE DE PORT DE BOUC.

Rapporteur : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

J'ajouterai que maintenant tout se fait sur Internet et que ce n'est pas toujours facile pour nos habitants. C'est un service public de plus pour servir la population.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision sur le sujet ?

Mme PEPE.- Je trouve cela super, mais est-ce que vous avez envisagé l'embauche de personnes, est-ce qu'il n'y a pas de surcoût au niveau du traitement des dossiers et de l'enregistrement ?

Mme le Maire.- Nous avons pris l'habitude depuis de très longues années de demander aux Port de Boucains de faire un dossier au service du logement municipal, étant entendu que nous n'attribuons pas les logements ; donc nous avons l'habitude d'instruire des dossiers de façon à avoir tous les renseignements. Mesdames les adjointes respectives qui représentent la Commune pour défendre les propositions dans les commissions d'attribution sont en général très compétentes, très au fait, et développent des arguments proches d'un avocat, mais c'est gratuit pour les habitants. On s'est dit que cela nous permettrait de rendre plus courts les délais pour l'obtention du numéro unique. Donc on aimerait bien se mettre à la disposition de la population pour que ça aille encore plus vite.

Mme CERBONI.- Le personnel enregistre les dossiers quand il les reçoit, il faudra le faire différemment, c'est tout.

Mme MICHEL.- Les gens qui pourront le faire en direct le feront ou c'est un passage obligé par les services ?

Mme CERBONI.- Non, ils demandent le numéro unique où ils veulent, ils peuvent le demander sur le site de LOGIREM, mais il faudra qu'ils déposent un dossier chez nous pour que nous soyons au courant, par contre ils n'auront plus besoin

d'aller enregistrer sur le site de LOGIREM, on le fera directement.

M. BERNEX.- J'ai une question de fond, est-ce que vous allez être au courant des disponibilités des offices HLM qu'ils ont dans la ville ?

Mme CERBONI.- Ça n'a rien à voir.

M. BERNEX.- Si vous avez par exemple 150 inscriptions et qu'il n'existe que 40 logements disponibles, ce n'est pas parce qu'ils seront venus vous voir et que vous leur aurez donné un numéro que ça va accélérer, donc comment interpréter la rapidité en fonction de la disponibilité ?

Mme SANTORU-JOLY.- C'est juste pour faciliter la demande de logement. Aujourd'hui le délai est d'environ 3 semaines pour l'attribution d'un numéro unique, et nous ne pouvons faire des propositions que quand il est enregistré ; en le faisant à la municipalité d'une part c'est un peu plus rapide pour avoir le numéro unique, on peut proposer s'il y a des logements vacants, même si on a proposé à la commission, et de toute façon il n'est pas évident que la personne aie le logement, mais en même temps ça facilite pour l'ensemble de la population, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin d'aller sur l'ordinateur.

Mme CERBONI.- Ça facilitera aussi le renouvellement, parce que les gens sont obligés de renouveler tous les ans leur numéro unique pour savoir s'ils sont toujours demandeurs de logement, donc ça pourra également faciliter ce renouvellement.

Mme le Maire.- S'ils ne le renouvellent pas ils le perdent, donc ils perdent l'ancienneté de demande.

Mme PEPE.- Il arrive en recommandé et souvent les gens ne vont pas le chercher parce qu'ils ont peur, donc ils perdent

le numéro unique. Je pense qu'il faudrait modifier cette procédure.

Mme le Maire.- Vous avez raison de signaler, Monsieur Bernex, que l'obtention du numéro unique ne permet pas l'obtention d'un logement, mais permet l'obtention du droit à être proposé sur des logements. Le fait d'écourter ce délai permet d'être proposé peut-être plus rapidement si des logements sont vacants. Mais les proportions dont vous parliez ne sont pas celles-là.

Mme CERBONI.- Il y a 700 demandes en souffrance pour environ 100 à 120 logements par an attribués sur le parc social.

Mme le Maire.- Une personne sur 8 arrive à être servie, d'où la grogne. Mais nous rappelons que dans la ville nous disposons de 47 % de logements sociaux, alors que la loi impose à chaque commune d'en avoir au moins 25 %, donc la Ville de Port de Bouc a accepté de construire sur son territoire presque deux fois plus que ce qui est demandé par l'Etat, donc nous sommes solidaires et nous avons de quoi offrir, par contre on ne peut pas le dire de toutes les communes.

M. GIORGETTI.- Cela me permet de rebondir sur un des sujets qui a fait débat sur la question de la perte de la population. Il faut savoir que quand Port de Bouc a connu ce marasme, Fos s'est fait dans la foulée ; les seules communes qui avaient du foncier pour accueillir les travailleurs pour construire Fos étaient Port de Bouc et Martigues. Donc nous avons joué le jeu de la construction de Fos pour accueillir, et nous avons accueilli 8 000 personnes en 4 ans. Il y a eu les logements construits par les offices, mais il a fallu construire des écoles, des centres sociaux, de la voirie, de l'éclairage public, etc. Beaucoup de travailleurs venaient donc aussi pour construire Fos. Comme c'était un chantier de longue durée, d'autres sont partis sur d'autres chantiers ensuite, d'autres

sont partis habiter ailleurs puisqu'il y a eu un développement de lotissements qui s'est fait avant nous ailleurs, puisque nous n'étions pas assez riches pour acheter du terrain à l'Etat ou au privé. Certains sont repartis faire des chantiers parce qu'ils étaient habitués chantiers par chantier, ils ont quitté le logement et sont partis. C'est l'histoire. C'est vrai que nous avons profité de la vacance pour proposer de la réhabilitation et pour réduire du logement social pour une qualité de vie meilleure dans certains quartiers, c'est ce qui a fait que. Et aujourd'hui ça repart, mais on ne peut pas s'en satisfaire quand les autres ne sont pas encore au taf à côté, par exemple à Saint-Mitre qui paie l'amende. Mais on ne peut pas faire du logement social sans arrêt, il faut rééquilibrer et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°30 est adopté à l'unanimité

**31/ CONVENTION GENERALE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE
(GUSP) 2017-2020**

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY

C'est un rapport que nous présentons souvent car la GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, intervient depuis de nombreuses années sur la ville de Port de Bouc. Elle constitue l'un des volets de la Politique de la Ville et reprend les mêmes principes : la proximité, la participation, et la transversalité.

Afin de prolonger cette dynamique et adapter de nouvelles actions par rapport aux besoins qui existent déjà mais aussi à ceux qui émergent et qui sont identifiés, un bilan vient ponctuer ces 4 dernières années.

Cette convention représente un pacte d'engagements ambitieux et une boîte à outils en faveur de l'amélioration de la gestion des quartiers avec l'ensemble des partenaires qui sont les différentes collectivités, les bailleurs sociaux, et l'Etat, et elle réaffirme le rôle important de l'habitant dans cette démarche.

Cette nouvelle convention GUSP s'inscrit dans une véritable stratégie de gestion des quartiers, au vu du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine. Elle est signée pour une durée de 4 ans renouvelable du 15 janvier 2017 au 31 décembre 2020. Elle peut être résiliée ou modifiée par un avenant comme nous sommes souvent appelés à voter en Conseil Municipal.

Le périmètre d'intervention de la GUSP recouvre les quartiers d'habitat social :

- Les Aigues Douces, La Lèque, Les Comtes, Tassy/Bellevue, 3 quartiers prioritaires en QPV.
- Le quartier des Amarantes qui est en veille active puisqu'il est sorti de la Politique de la Ville.

La convention représente l'ensemble des actions individuelles ou collectives qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers de ces quartiers, mais aussi à l'amélioration de l'image des quartiers eux-mêmes dans la transversalité : le bâti, la dimension sociale, les services urbains, en requérant l'expertise et la participation des habitants. Ce dont nous avons l'habitude. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable plus globale puisque les

actions sont pérennes et reconduites si l'évaluation montre que ça a été efficace.

Je dois vous dire que lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu il y a une dizaine de jours, Monsieur le Sous-Préfet a salué le bon bilan des actions mises en œuvre selon les orientations de la dernière convention, qu'il a salué la dynamique particulière ainsi réalisée sur Port de Bouc, ce qui n'est pas le cas, disait-il, dans beaucoup d'autres endroits.

Entre les réunions de ce fameux comité de pilotage auquel assistent tous les partenaires, et où il y a la validation de l'évaluation, il y a des Comités Techniques qui se tiennent par thématiques qui sont :

- La propreté et le développement durable,
- La tranquillité publique et la sérénité,
- L'accompagnement des habitants dans les projets du mieux-vivre ensemble avec la rénovation urbaine.

Ce dispositif de pilotage et d'animation de la démarche s'appuie sur les espaces d'interventions citoyennes qui existent déjà sur la ville, tels que :

* Les collectifs d'environnement sociaux des centres sociaux,

* Les collectifs que la ville met en place pour débattre avec les citoyens, pour écouter leurs aspirations et agir ensemble. Par exemple s'ajoute le collectif de la sécurité routière qui a débouché sur deux belles journées de sécurité routière l'année dernière et cette année, où il y a eu beaucoup de monde en particulier cette année, et où de nouvelles actions ont été mises en place.

* Il y a aussi le collectif embellissement,

* Les conseils citoyens : la loi de programmation de la Politique de la Ville nous impose de créer des conseils citoyens par tirage au sort à un certain pourcentage, ce qui a été fait sur la ville de Port de Bouc.

La présente convention GUSP, son plan d'action par thématiques, et les avenants par quartier, feront l'objet d'une évaluation en continu.

Exemples d'actions :

* des actions de repérage par le diagnostic en marchant : les agents et les élus vont sur le quartier avec le centre social, avec les habitants, marchent dans le quartier et regardent ce qui va ou ne va pas, ce qui peut déboucher sur des actions.

* des actions de sensibilisation : on répare tout de suite quelque chose.

* la sécurité routière : vous avez vu fleurir des petits bonhommes dans la ville, par exemple Haribo, c'est issu du Chemin de l'Ecole, c'est Monique MALARET qui mène ce dispositif ; un parcours est fait avec les enfants, les enseignants, les parents d'élèves, pour montrer la dangerosité, etc.

Il vous est demandé d'approuver cette convention.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision en plus de celles qui viennent d'être apportées ?

Mme PEPE.- Vous avez répondu à toutes mes questions.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité

**32/ CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE PROJET DU PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)**

Rapporteur : Mme le Maire

Comme vous le savez, Port de Bouc s'est lancé dans une grande démarche, nous venons d'en avoir une des illustrations avec le rapport de Marc qui nous demandait une équipe plus approfondie pour nous occuper des espaces publics d'une autre façon, notamment en termes de de désherbage. Au niveau des énergies renouvelables que nous voulons mobiliser pour la commune de Port de Bouc, nous avons élargé à ce projet qui s'appelle le Programme d'Investissement d'Avenir, qui nous permet d'imaginer de créer sur Port de Bouc une nouvelle énergie : la thalasso-thermie issue de la mer, qui va pouvoir nous permettre de créer un réseau de chaleur pour chauffer les appartements de la ville de Port de Bouc, en commençant par les Quartiers Prioritaires d'Intérêt National que sont les quartiers de la Lègue et des Aigues douces, une fois la rénovation urbaine réalisée, et de l'étendre ensuite à l'ensemble de la ville.

Vous vous en doutez, il s'agit non seulement d'avoir des ingénieurs qui nous accompagnent, des chercheurs, etc. sur le plan technique et technologique, mais bien évidemment pour les Port de Boucains de commencer à se lancer dans de nouvelles pratiques, de nouvelles connaissances, et ensuite de dompter ce nouveau réseau de chaleur qui va arriver jusque dans leur domicile. Il s'agit donc pour nous d'avoir des moments d'information, de concertation, de démonstration, des moments où on répond aux questions qui se posent. Nous avons donc la possibilité d'avoir un financement, ce n'est donc pas sur les deniers propres de la Commune en termes de budget, c'est financé par le PIA, et nous avons la possibilité de pouvoir créer un emploi de chargé de projet qui sera en charge d'animer et de mettre en œuvre toutes les actions, et surtout d'avoir une

démarche collaborative de concertation très citoyenne auprès de nos habitantes et de nos habitants.

Je vous propose donc de l'adopter.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°32 est adopté à l'unanimité

**33/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
(GPMM) ET DE FOS**

Rapporteur : Mme le Maire

Nous avons demandé à Monsieur Alain NOUGUÉ de bien vouloir être le suppléant de Madame le Maire. Monsieur NOUGUÉ étant empêché par des obligations par ailleurs a difficilement la possibilité de l'être, aussi il convient aujourd'hui de procéder à son remplacement. Je vous demande de bien vouloir voter en faveur de la proposition de Monsieur Christian TORRES, qui s'occupe du développement économique et touristique de notre commune, et qui, au moment où nous sommes en train de travailler avec un cofinancement que nous avons décidé ensemble avec le Grand Port, une grande étude sur le chenal de Caronte, aura utilement sa place pour me remplacer dans les conseils de développement lorsque je ne peux y aller, ou tout simplement parce que je préfère qu'il y aille, si vous le décidez ce soir.

Qui est pour ? La majorité + M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel.

Je vous remercie.

Le rapport n°32 est approuvé à la majorité + M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

Abstention de M. Pinet, Mme Pepe, Mme Michel

Mme le Maire.- Mon cher Christian, te voilà mon suppléant, je te remercie d'avoir accepté cette lourde tâche.

34/ IMPLANTATION DU FUTUR COLLEGE PAUL ELUARD

Rapporteur : Mme SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Nous continuons donc notre procédure pour voir se concrétiser la reconstruction en site propre de notre collège.

Mme MICHEL.- J'ai une question sur ce projet qui est très intéressant, j'ai fait des recherches pour savoir comment ça s'était passé à l'époque, quand le lycée ou le collège a été construit, ce terrain qui appartenait à la ville de Port de Bouc a été offert au Conseil Général ou au Conseil Départemental de l'époque pour construire cet établissement ; à partir du moment où il n'y a plus de collège il va revenir dans l'escarcelle de la Mairie, est-ce qu'il revient automatiquement par des échanges entre les collectivités, est-ce que ce terrain va être constructible ? Des gens s'interrogent pour savoir ce qui va être fait sur ce terrain, s'il est constructible, si vous allez le réhabiliter. Est-ce que vous avez une idée ou un projet de construction sur cette zone ?

Mme le Maire.- D'abord ce n'est plus un terrain mais un ancien collège, donc les conditions ne sont plus les mêmes. Nous sommes en train de travailler d'abord sur la fin du projet de reconstruction, ensuite nous travaillerons ensemble sur l'avenir de l'ancien collège, mais nous n'y sommes pas puisque les

collégiens sont encore dedans. Dès que nous sommes assurés que la procédure de reconstruction est terminée, que nous avons une date de démarrage des travaux, etc., nous nous lancerons. Un pas après l'autre (**Brouhaha**)... On verra, nous avons du temps devant nous.

Mme MICHEL.- c'est pour savoir si vous aviez une idée ou un projet de réhabilitation.

Mme le Maire.- Précisément non, des projets oui, mais un sélectionné non. Mais ne vous inquiétez pas.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°34 est adopté à l'unanimité

35/ MOTION : POUR UNE VERITABLE PRISE EN CHARGE DES CANCERS PEDIATRIQUES

Rapporteur : Mme Chérifa DOMINI (*Lecture de la motion*)

« Chaque année 2500 enfants et adolescents sont atteints d'un cancer avec pour conséquences la souffrance et des familles détruites par la lourdeur et la longueur des traitements. Détruites physiquement, psychologiquement, mais aussi socialement et financièrement. Parmi ces enfants, 500 succomberont à la maladie après une longue lutte faite d'espoirs et de souffrances. 500 enfants soit environ 20 classes de primaire rayées de la carte chaque année dans un silence assourdissant qui couvre les pleurs et les cris de milliers de parents, de frères et de sœurs.

Le Cancer est la première cause de mortalité par maladie chez l'enfant. Pourtant, la France malgré un plan cancer ambitieux a oublié nos enfants. Seuls 2 % des budgets alloués à

la recherche contre le cancer sont reversés à des projets spécifiques aux cancers de l'enfant. Une des raisons est que la recherche sur les traitements pédiatriques n'est pas rentable. Quand la Finance prend le pas sur l'Humain c'est l'absence de réponse aux besoins humains, et dans ces cas précis c'est la mort qui frappe à nos portes.

Dans ces longs et douloureux parcours de santé, enfants et familles sont confrontés à la faillite programmée du service public, et sa monétisation engendre l'inégalité d'accès aux soins. Vétusté des hôpitaux, manque d'agents de santé, manque de matériel, pauvreté dans les offres d'hébergement des familles accompagnantes. À cela s'ajoute les difficultés financières. Quand les parents doivent cesser leurs activités professionnelles pour se consacrer à lutter pour la vie, lutte qui parfois durent plusieurs années, aucun dispositif actuel n'est actuellement prévu pour assurer la sécurité financière des familles. Nombre d'entre elles finissent par vivre sous le seuil de pauvreté.

Port de Bouc souhaite que la solidarité ne soit pas un vain mot. Cette valeur anime les femmes et les hommes de notre ville. Aujourd'hui, le Conseil Municipal réuni en assemblée souhaite, à travers cette motion, exprimer sa solidarité envers les enfants malades, leurs familles, ainsi qu'aux agents du service public de santé qui œuvrent chaque jour pour sauver des vies, malgré la souffrance liée à la dégradation de leurs outils et conditions de travail, comme notamment à l'hôpital de la Timone. En outre, ses locaux deviennent vétustes par manque d'investissements, ce qui entraîne des difficultés importantes pour l'accueil des patients. Les élus soutiennent les revendications de l'inter-syndicale de l'hôpital de la Timone qui remettent en cause le Contrat de Retour à l'Equilibre Financier, imposant 50 millions d'euros d'économie sur 5 ans, et

le blocage de la réduction de l'offre de soins organisée à travers les Groupements Hospitaliers de Territoire.

Nous voulons exprimer ce soutien au travers d'un appel au Président de la République, François Hollande, ainsi qu'à l'ensemble des candidats et candidates à l'élection présidentielle. Nous sollicitons son engagement pour une véritable prise en charge des cancers pédiatriques en créant par décret présidentiel un fonds de recherche autonome et spécifique aux cancers pédiatriques, doté de 20 millions d'euros par an, pour une revalorisation des aides financières aux familles, et pour la prise en charge des frais d'obsèques par l'Etat, ainsi qu'un engagement des candidates et candidats à l'élection présidentielle à s'inscrire dans cette perspective. Nous demandons à Madame la ministre de la santé, Marisol Touraine, et au prochain ministre de la santé :

** de stopper la cure d'austérité imposée aux CHU, notamment sur la baisse des effectifs et le non remplacement des départs en retraite d'agents hospitaliers. Le service public est avant tout porté par des hommes et des femmes au service de leurs concitoyens.*

** De débloquer sans attendre les fonds nécessaires à la réfection de l'hôpital pour enfants de la Timone car certains services sont des lieux indignes quand il s'agit d'accueillir l'avenir de la Nation que sont nos enfants.*

** De revenir sur le système de facturation à l'acte dans les hôpitaux publics. Ce système calqué sur le privé signe la fin de l'égalité et de la qualité de soins pour tous.*

** D'assurer une protection sociale de qualité accessible à toutes et tous.*

Enfin, le Conseil Municipal réuni ce 16 mars 2017 tient à affirmer son soutien aux associations, expression de la

solidarité citoyenne, qui œuvrent au quotidien pour pallier aux injustices et aux insuffisances précitées. Nous ne pourrons certainement pas ce soir éradiquer le cancer, ou même mettre un terme à ces injustices, mais ensemble, pas à pas, faisons qu'il y ait moins de souffrances, moins d'injustices, plus d'espoir, et surtout plus de vie ».

Je vous remercie (Applaudissements)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- « Après lecture de votre motion qui, sur la forme, est tout à votre honneur sur cette noble cause, mais sur le fond reste très partisane, nous pensons que cette cause doit dépasser le clivage idéologique, et nous vous proposons de la modifier sur le fond pour que cette motion puisse être votée par toutes et tous ; que les propositions soient plus en accord avec celles faites par les associations de lutte contre le cancer comme Eva pour la Vie, ou encore Guérir d'un Cancer, pour que cette motion s'inscrive et s'ajoute à d'autres actions déjà menées.

Je m'explique : particulièrement touché par le combat de l'association Eva pour la Vie, le député UDI Jean-Christophe LAGARDE, a soumis au gouvernement une proposition de loi fin 2014 pour financer la recherche et améliorer les conditions de traitement des enfants atteints par le cancer qui consistait à taxer à hauteur de 0.1 % le chiffre d'affaires d'industries pharmaceutiques, ce qui pouvait ramener 45 millions d'euros par an. Malheureusement, le vote a mobilisé très peu de députés, seulement 33 sur 577, dont 33 dans les Bouches du Rhône. Ont voté pour Messieurs Christian KERT et Guy TESSIER, députés PR, et le député François-Michel LAMBERT, écologiste.

Après le rejet de cette proposition de loi, s'en est alors suivi une démarche plus large, une première en France ; il

a été créé fin 2015 un groupe d'étude parlementaire présidé par la députée socialiste de la Gironde, Martine FAURE, composé de nombreux députés de toutes les familles politiques. Il procède actuellement à des auditions d'associations, de chercheurs, de médecins, de familles, et d'institutions, en vue de présenter des propositions légales et budgétaires sur le sol français.

L'association Guérir d'un Cancer fait partie des associations actives dans cette démarche porteuse d'espoir pour des milliers de familles, avec un objectif fort : obtenir une loi garantissant un financement dédié à la recherche sur les cancers pédiatriques, et améliorant fortement l'aide aux familles d'enfants malades.

C'est pour cela que nous vous demandons dans le même esprit, celui de dépasser les clivages politiques, de revoir cette motion sur le fond, et que les propositions soient celles que portent déjà ces associations ; que cette motion vise à interpeler tous les parlementaires, et aussi les futurs candidats aux législatives, ainsi que les candidats à la présidentielle. Car je pense au plus profond de moi-même que cette cause nationale est l'affaire de toutes et tous au-delà de nos étiquettes politique »

Je vous remercie.

Mme le Maire.- Permettez-moi de vous dire que nous sommes d'accord, vous dites « il faudrait », ça y figure, par contre permettez-moi de vous demander quel est le fond qui ne vous convient pas ?

Mme PEPE.- Vous voulez revenir sur l'ancien système de facturation à l'acte qui a été modifié.

Mme le Maire.- Vous voulez que nous enlevions la facturation à l'acte, le reste vous convient ?

Mme PEPE. - Si on enlève la facturation à l'acte pour que l'on puisse aboutir au niveau de ces associations...

Mme le Maire. - Nous citons le soutien à toutes les associations sans les citer nominativement. Nous apportons notre soutien au combat de ces associations.

Mme PEPE. - Si on enlève le fait de revenir à la facturation à l'acte dans les hôpitaux, ça peut nous convenir.

M. GIORGETTI. - Je m'y oppose totalement parce que je veux être cohérent avec moi-même. J'ai eu l'occasion de représenter le Conseil Régional à ce qu'on appelait le SROS : le Service Régional de l'Organisation de la Santé, où siégeait des directeurs de cliniques, d'hôpitaux, certains médecins, et des syndicats hospitaliers, et à l'époque le Conseil Régional que je représentais ; je m'y suis opposé parce que c'était le commencement de la crise hospitalière que l'on connaît, à l'époque c'était une tarification à l'acte pour 50 %. Comme j'avais la latitude parce que sinon je n'aurais pas siégé, je représentais le Président Vauzelle mais je ne suis pas allé lui demander à l'époque comment il fallait que je vote, c'est René Giorgetti qui a voté, l'élu communiste ; lui n'a pas voté cela. Et à l'époque, beaucoup de directeurs d'hôpitaux se sont abstenus parce qu'à l'époque celui qui présidait c'était comme un préfet sanitaire qui distribuait les enveloppes. Des directeurs d'hôpitaux et de cliniques avaient senti la difficulté, parce que j'avais fait le tour en région pour aller les voir, pour voir comment ils s'opposaient. Mais face au préfet sanitaire ils ne se sont qu'abstenus, se sont opposés certains syndicats et une directrice d'hôpital proche de partir à la retraite, donc sans crainte pour elle. Le projet est passé malgré 14 personnes qui s'étaient abstenues, dont les directeurs y compris de cliniques privées, parce qu'ils sentaient que c'était les prémices de ce que l'on connaît, c'est-à-dire que

beaucoup d'hôpitaux sont dans le rouge, et le nôtre en particulier, celui de Martigues ; parce que tous les actes payés d'une façon conséquente sont faits essentiellement par le privé, on demande à l'hôpital de faire des actes très peu payés, et ils se retrouvent dans des situations financières compliquées, on voit ce qui se passe à l'hôpital de Martigues, à l'hôpital Nord, à la Timone, qui sont les plus gros hôpitaux de la région et de PACA. On voit bien les difficultés qu'il y a pour la gestion journalière des hôpitaux, et ce que cela donne en souffrance au personnel, aux malades, et aux familles.

Donc moi personnellement, sans consulter le groupe de la majorité, je ne lèverai pas la tarification à l'acte.

M. DIDERO.- Quand on évoque des sujets tels que la vie humaine et la santé, on ne peut y être que très attentif, et à plus forte raison lorsque cela concerne des maladies graves, et en plus des enfants.

La motion me va, comme quoi une partie de l'opposition sait aussi être constructive sur des sujets qui dépassent les clivages politiques ou idéologiques.

Au-delà de cette motion se pose la question plus générale de l'avenir du système de santé français, avec une privatisation rampante du ou des systèmes de soins, et le service hospitalier qui est attaqué de toute part.

La difficulté qui se pose aujourd'hui c'est que quand on veut prendre rendez-vous dans un hôpital pour X raison, si on en arrive à une logique financière pour soigner des vies humaines, je pense que l'on est dans la régression et dans un recul sans précédent ; il y a des pays plus libéraux que le nôtre qui essaient de revenir sur ce système-là, qui essaient de revenir à une solidarité, qui essaient de lutter contre la privatisation des systèmes de soins, et j'ai l'impression qu'en

France on est en train de reculer sur la question. C'est pareil au niveau de la justice, mais au niveau de la santé on assiste à un système à deux vitesses qui met la médecine en danger. Cela dépend de choix politiques, mais au niveau de la santé je pense que l'on pourrait être tous d'accord, quels que soient les partis politiques, pour dire qu'il faut soutenir le service public hospitalier afin de lutter contre la privatisation totale de la santé, contre l'augmentation des inégalités dans la prise en charge de nos citoyens.

Donc je soutiens cette motion avec ma modeste voix.

M. GIANNANTONI.- Je n'ai pas pu m'exprimer tout à l'heure, je vais être très bref parce que je pense que nous avons tous eu une grosse journée.

Je voulais juste revenir sur ce qui a été dit sur l'opposition, et vous pourrez confirmer ces propos, Madame le Maire, puisque nous avons eu les mêmes dans votre bureau lorsque nous nous sommes vus. Il ne faut pas réduire le fait d'être dans l'opposition à juste être quelqu'un qui dit non, je pense qu'il y a des choses qui nous opposent, mais qu'il y a aussi des choses qui nous rassemblent, la maladie en fait partie, la mortalité aussi, il y a tout un tas de thèmes qui nous touchent tous. Je pense qu'être présent et être opposition prouve qu'il y a une démocratie, cela prouve que des personnes se sont exprimées, nous avons notre place, vous avez la vôtre, et notre objectif n'est pas de vous barrer la route mais d'avancer ensemble. Notre préoccupation c'est que les Port de Boucains puissent vivre mieux au quotidien, donc nous avons des préoccupations communes. Après, nous avons peut-être des modalités différentes d'expression. La diversité doit être une richesse et pas un frein, nous sommes tous différents, nous avons tous des métiers différents, des parcours différents, et

si on sait gérer cette différence avec intelligence on peut aller plus loin.

Au niveau de l'économie, malheureusement depuis tout à l'heure on vote des budgets qui sont très simples, dépenses, recettes ; quand on a fait le tour de cette question on peut se dire que l'on peut financer parce que derrière on a eu les fonds, c'est aussi simple. Le système n'est pas magique, il faut faire des choix. Quand dans sa vie au quotidien un particulier n'a pas assez d'argent il fait des économies, il va faire des recherches, il va regarder pour baisser son forfait, s'il peut faire des économies par-ci, par là. Ce qui est valable au plus petit échelon l'est au niveau national. Le problème c'est que là ce sont des exemples simples, mais que nous, nous sommes obligés faire des choix entre la sécurité sociale, entre la retraite, entre la maladie, entre les hôpitaux, entre la justice, parce que ce sont des économies qui sont faites sur des services qui sont indispensables. Le problème c'est qu'avec notre système on marche sur la tête, on vit sur de la dette, et que l'on emprunte encore derrière pour maintenir le train de vie ; on sait que ce système-là ne peut pas être pérennisé, on ne peut pas continuer comme cela pendant des années, ça va très mal se terminer, il est important de réfléchir et de prendre ses responsabilités. Je suis prêt à faire des économies sur mon quotidien si derrière cela permet d'améliorer la situation. Ce que je déplore, et je parle en tant qu'élu, je vais prendre le cas des députés qui se votent des retraites complémentaires à vie, sachant que le pays est en difficulté financière, je pense que c'est moralement irresponsable.

Mme le Maire.- D'autres interventions sur ce sujet ?

(Aucune autre demande n'est formulée)

Mes chers collègues, je pense que l'on se rejoindra toujours sur le registre humain, à part d'avoir un cœur de

pierre. Tout le monde a le sentimentalisme, à partir du moment où on est un être humain. Autre chose est, de façon incantatoire, de dire *je comprends ces familles, c'est délicat pour ces enfants, la santé c'est pour tout le monde*, tous ces lieux communs que tout le monde dit nous rassemblent bien évidemment. Mais aujourd'hui si nous sommes amenés à voter une motion c'est parce que des parents, d'ailleurs présents dans la salle, qui vivent cette situation, ne demandent pas du sentimentalisme mais des actes concrets, des décisions politiques. Ces décisions politiques n'ont pas encore été prises puisque, et nous venons de le constater, le système de santé se dégrade. Si vous allez sur les réseaux sociaux comme j'y suis allée, je suis allée taguer pour le voir puisque parfois on ne fait pas partie de certains réseaux de discussion, donc je suis allée voir par moi-même un film particulièrement touchant, où une couche usagée est utilisée pour essayer d'enlever des œufs de cafards sur des rebords de portes, pour essayer de nettoyer un sol de chambre qui est fort crasseux. Bref les moyens ne sont plus là au niveau des hôpitaux. Les moyens ne sont plus là tant en termes de matériel qu'en termes de personnel qui souffre, et cela est une conséquence. Cette conséquence est bien la conséquence de choix politiques menés, qu'ils soient menés par les gouvernements précédents dits de Droite, comme par le gouvernement actuel dit de Gauche, conduit par un successeur au premier ministre mais nommé par le Président Hollande. On ne fait que constater cette catastrophe qui grandit. Aujourd'hui ça suffit ! On ne peut pas se cacher derrière des incantations, il faut faire des choix.

Aujourd'hui, les parents nous ont sollicités pour que le Conseil Municipal de Port de Bouc ne fasse pas du sentimentalisme mais s'engage pour que là où les décisions se

prennent on dise quels sont les types de décisions que nous voulons prendre.

Madame Pepe, vous dites que vous partagez le côté humain de cette motion, mais pas le fond, et vous nommez notamment la tarification à l'act. La tarification à l'acte est notée comme un des moyens mis en œuvre qui a entraîné l'hôpital public dans ce manque de moyens. Donc je ne suis pas pour non plus que nous enlevions la tarification à l'acte parce que c'est une décision politique de gestion, et cette gestion est catastrophique.

Il nous est demandé la prise en charge sociale de l'accompagnement des parents qui, pour accompagner leurs enfants, sont obligés d'être présents, ce qui demande des droits dans le code du travail ; car aujourd'hui il n'y a pas suffisamment de congés maladie octroyés aux parents pour pouvoir accompagner leurs enfants, si ce n'est perdre du salaire. Et ce n'est pas la loi travail aujourd'hui mise en place, donc la décision politique, qui permet de protéger ces parents-là. Or aujourd'hui c'est la demande politique qui nous est formulée, de véritables moyens. Des parents ont même perdu leur travail parce qu'ils étaient trop absents sur leur lieu de travail, donc il n'y a pas eu de protection sociale de ces travailleurs-là qui sont par ailleurs parents et qui doivent accompagner leurs enfants. Il s'agit donc bien d'une décision politique quant à la protection sociale des travailleurs. La sécurité sociale, les frais occasionnés par ces hospitalisations de longue durée, les remboursements de la Sécurité Sociale et/ou de la mutuelle pour accompagner le parent qui reste dormir ou qui vit à proximité, il n'y a pas de prise en compte de cela. Ce sont donc des propositions politiques précises qui sont demandées dans cette motion par les parents qui font notamment partie de ces associations que nous n'avons pas toutes détaillées mais citées.

Donc considérez, Madame Pepe, que les associations que vous avez précisément détaillées font partie de cette motion dans le fond avec lequel vous êtes visiblement d'accord, ainsi que la majorité.

Ensuite il s'agit de concevoir qu'il faille éradiquer cette maladie qui engendre toutes ces conséquences, et la pire de toutes qui a soulevé notre solidarité, c'est le décès au final de certains enfants malades. Ce qui veut dire que nous allouions de quoi rechercher à éradiquer ces maladies. Mais là ce qui est pointé -et on en revient aux industries pharmaceutiques- c'est la rentabilité du nombre de produits qui vont être achetés pour soigner ; s'il n'y a « que », excusez-moi l'expression, tant d'enfants qui subissent ces maladies, pour l'industrie pharmaceutique d'aujourd'hui ce n'est pas rentable et c'est honteux. Quand bien même il n'y aurait qu'un enfant, et c'est le cas par exemple sur notre territoire, il n'a pas la possibilité d'avoir des chercheurs qui sont autour de cette maladie du cancer pédiatrique bien spécifique, et c'est scandaleux. La santé n'ayant pas de prix il ne doit pas y avoir de rentabilité au bout d'une recherche. Or ce n'est pas la société dans laquelle nous sommes. Vous parliez d'économies, de rentabilité en général, ça devrait être complètement banni de tout le service public que vous citiez, or ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, la plupart des candidats à la présidentielle qui font partie des candidats de l'opposition, ne présentent pas le service public comme étant un service qui ne doit pas dépendre d'une rentabilité financière. Or les groupements hospitaliers de territoire et la tarification à l'acte sont des critères de rentabilité financière.

Je pense très honnêtement avec ce que vous avez développé que sur un fond sentimentaliste nous nous retrouvons.

En ce qui concerne les décisions politiques concrètes qui ont été appliquées jusqu'à aujourd'hui, nous devons les combattre et nous y opposer, et c'est ce que veut démontrer la motion.

Je regarde mes collègues du Groupe majoritaire avec lesquels nous avons travaillé cette motion, à moins qu'une main ne se lève pour que nous changions quelque chose sur cette motion, ce qui n'est pas le cas, nous maintenons le contenu politique que nous mettons dans cette motion. Les économies ne devant pas se faire sur la santé ça n'a pas lieu d'être ici. Par contre il y a différentes sources de financement, vous en avez citées, mais qui doivent se tenir à pouvoir récupérer l'argent qui est produit et qui crée cette richesse qui est créée par les salariés dans les entreprises ; ces entreprises qui produisent de l'argent en bourse ensuite lorsqu'elles spéculent. Tout cet argent-là devrait pouvoir, par le biais de contributions, de taxations, d'impositions, revenir dans le pot commun pour que cette noble cause qui a fondé la Sécurité Sociale soit enfin mise en œuvre dans notre pays.

J'ai bien entendu les positionnements de chacune et de chacun, le moment étant maintenant venu de se positionner sur le contenu politique de cette motion que nous voulons transmettre en préfecture afin que cela remonte au plus haut niveau.

Par contre, je tiens à dire que ce n'est pas parce que nous portons motion, ou que nous votons motion, que les choses vont changer comme par magie, ce n'est qu'une pierre à l'édifice de cette lutte que nous devons mener, et je pense qu'un des grands moments qui doit prolonger cette lutte c'est bien évidemment le vote dans les semaines et les mois à venir, à la fois à la présidentielle, à la fois pour les législatives, pour qu'au moment des décisions nous soyons accompagnés de députés qui portent fondamentalement ce type de projets là où ils

doivent être portés. Je vous demande d'être vigilants pour que cela soit porté pendant et après les votes, et que nous nous associons à cette lutte. Je ne suis pas en mesure de vous dire que cela concerne un Port de Boucain, mais ce n'est pas grave, on ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve. En tout cas hier il y a eu, et aujourd'hui nous prenons cette décision en tant que Port de Boucains en solidarité avec l'ensemble du peuple français, européen, et mondial.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie
(Applaudissements).

**La motion objet du rapport n°35 est adoptée à
l'unanimité**

Mme le Maire.- Charge à vous de pouvoir convoier auprès de vos instances respectives le portage de ce fond politique que nous venons de voter, car nous n'avons pas voté du sentimentalisme, nous avons voté un fond politique.

36/ MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF RASED 13

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture de la motion*)

« Comme le soulignent de nombreuses études et le dernier rapport PISA : le Programme International pour le Suivi des Acquis, les inégalités scolaires sont, en France particulièrement, de plus en plus corrélées aux inégalités sociales. La diminution d'un tiers des personnels Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté dont près de la moitié des rééducateurs, ne peut être étrangère à cette dégradation du système éducatif français.

Seuls 5 à 10 % d'une génération d'élèves en difficulté sont pris en charge par le RASED -composé d'un ou d'une

psychologue, d'un maître ou d'une maîtresse, de classe d'adaptation, d'un rééducateur ou d'une rééducatrice-, alors que 20 % des élèves sont en grande difficulté à l'entrée au collège en français, et 29 % en culture scientifique.

Le collectif RASED 13 affirme que non seulement ces personnels n'étaient pas en nombre suffisant avant 2008, mais qu'en plus ils ont dû affronter la volonté manifeste de les voir disparaître au profit de dispositifs ayant pour seule ambition de traiter la difficulté « passagère ».

Alors, que propose-t-on à ces dizaines de milliers d'élèves aux difficultés persistantes et souvent multifactorielles, qui ne tirent pas profit, ou trop peu, de l'aide apportée en classe et qui, pour autant, ne relèvent pas de soins médicaux extérieurs à l'école ?

Afin que l'Education Nationale assume son rôle dans la réduction des inégalités et assure la réussite de tous les jeunes en tous points du territoire, le Conseil Municipal de Port de Bouc, réuni le 16 mars 2017, s'associe aux revendications du collectif RASED 13 qui :

* Insiste sur la nécessité de départs en formation à la hauteur des besoins (une antenne pour 800 à 1000 élèves), condition sine qua none pour donner aux personnels RASED les moyens de répondre efficacement aux besoins des élèves.

* Rappelle les besoins en personnels titulaires du CAPASH ou du DEPS, diplômes permettant d'exercer les fonctions de personnel RASED.

* Demande une formation de 400 heures pour les personnels spécialisés.

* Dénonce la situation départementale de refus de création de postes tant que les postes vacants ne seront pas comblés, situation créée de toute pièce par l'absence de

formation qui laisse les personnels démunis face aux difficultés, les conduisant ainsi à quitter ces postes et détourne les candidatures potentielles.

** Rappelle que la question des moyens en postes est la priorité au regard de la reconstruction de RASED complets.*

** Alerte sur le contenu de la nouvelle circulaire avec la question des « pôles ressources de circonscription » qui interroge quant à la diminution des missions des RASED.*

** Insiste sur le maintien des personnels des RASED comme membre de l'Education Nationale ».*

Si je peux me permettre de vous donner quelques informations : à Port de Bouc nous sommes passés de 6 personnels composant le RASED avec 1 psychologue, 4 maîtres E qui interviennent pour la rééducation pédagogique des enfants en difficulté scolaire, et 1 maître G qui a pour but de restaurer l'estime de soi et le désir d'apprendre, à 4 personnels, avec la suppression de 1 maître E et de 1 maître G dans ce laps de temps. Nous avons donc subi sur Port de Bouc la suppression de 2 postes.

Mme le Maire. - Le débat est ouvert sur la motion.

Mme PEPE. - Je voterai cette motion parce qu'elle est d'utilité dans les écoles et je connais les difficultés de certains enfants. Ce manque de moyens et la baisse d'agents sont intolérables. Je tenais à rappeler que la ministre de l'Education Nationale n'a pas encore répondu à Valérie BOYER qui lui a posé la même question par rapport au collectif le 14 juin ; elle n'a toujours pas de réponse, elle demandait les mêmes moyens pour le collectif RASED. Ce manque de moyens est inacceptable, donc nous voterons votre motion.

M. DIDERO. - À la base, l'école est censée corriger les inégalités de départ, mais aujourd'hui on s'aperçoit que

certaines mesures sont contre productives, et que l'école « crée » ou « accentue » de l'inégalité sociale. Pourtant en France le premier budget de l'Etat c'est l'Education Nationale, donc il faut se remettre en question sur pas mal de choses. Ce genre de phénomène auquel on assiste est à mon sens très dangereux pour une raison très simple qui est que si on ne corrige pas ces effets pervers, ces inégalités de départ, elles ne vont faire que s'accroître et progresser, avec toutes les conséquences ; c'est déjà malheureusement le cas, mais on va laisser des dizaines, voire des centaines de milliers de jeunes sur le bord du chemin avec les conséquences et les dérives que cela peut avoir dans la société -je pense que chacun peut comprendre ce vers quoi je veux aller- avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour une société, alors que l'on a un budget conséquent au niveau de l'Education Nationale. Donc il faut se poser les bonnes questions.

Mettre à mal ce système-là c'est un peu comme précédemment le gouvernement a mis à mal la police de proximité avec toutes les conséquences néfastes que ça a sur la société.

Donc à mon tour et à mon petit niveau, je voterai favorablement la motion que vous proposez.

M. DEPAGNE.- Monique MALARET a bien fait le tour d'horizon concernant la difficulté de longue date que vivent les personnels des RASED dans notre département, et en France en général. Je la mettrais aussi en corrélation avec les établissements scolaires de notre ville qui sont tous dans l'éducation prioritaire depuis 1982. Je vous rappelle le principe de l'éducation prioritaire à son départ qui devait demeurer, qui était que là où on constate le plus de difficultés c'est là où on met le plus de moyens. On s'aperçoit que c'est là où ça coûte le moins cher.

Dans ma carrière d'enseignant j'ai pu observer que sur la ville de Port de Bouc, au début de ma carrière il y avait des enseignants chevronnés, il y avait un maître spécialisé RASED dans chaque école élémentaire, même parfois dans une école maternelle, il y avait un maître qui se déplaçait, que l'on appelait un maître itinérant, pour ceux qui avaient des difficultés au niveau du comportement. Bref, des moyens assez conséquents et normaux étaient mis pour que l'on prenne en charge l'ensemble des difficultés rencontrées par ces élèves, ce qui est loin d'être le cas maintenant. J'ai fini ma carrière mais je me suis aperçu que beaucoup d'élèves sont mis sur le côté parce qu'on ne pouvait pas tous les prendre, on en est là dans l'Education nationale maintenant, on ne peut pas prendre en charge tous les élèves en difficulté, on va chercher ceux qui sont le plus en difficulté et on laisse les autres sur le bord de la route.

Je suis étonné par certains propos, on est en campagne électorale, on a fait une motion sur l'hôpital, sur le service public, à travers les cancers des enfants, là c'est sur l'école, mais où va-t-on prendre tous ces fonctionnaires ? On veut des fonctionnaires, un veut en faire disparaître 500 000, l'autre 150 000, je pourrais aussi faire une motion sur la police parce qu'on en manque à Port de Bouc, et on va en prendre moins aussi ? Donc je suis étonné et abasourdi par des propos où on dit qu'il faut plus de RASED, qu'il faut que les hôpitaux aient plus de moyens... à un moment donné il faut choisir, s'il faut plus de moyens il faut s'en donner les moyens, et les moyens sont dans la fonction publique.

M. GIORGETTI.- Madame Pepe, je vous respecte beaucoup, vous êtes militante de base, vous parlez de Valérie BOYER, députée depuis pas mal de temps ; mais Madame Pepe, regardez, parce qu'il faut que l'hypocrisie cesse ; sous Sarkozy, elle a

voté en tant que députée toutes les suppressions d'emplois des enseignants, il y en a eu 60 000, après elle est dans l'opposition et elle demande cela ! Il faut arrêter l'hypocrisie, battez-vous avec nous ! Elle n'est pas députée depuis 5 minutes ! Je vous écoute, vous êtes quelqu'un de la base, vous travaillez, quand j'entends cela je me dis que c'est une catastrophe, c'est pour cela qu'on en est là où on en est.

M. BERNEX.- Je suis d'accord sur le fond au niveau du principe qu'il faut du RASED partout pour soutenir les enfants en difficulté. Seulement je pense, sans dire quoi que ce soit ni contre, ni pour, que réfléchir sur le fond, par exemple sur le péri-scolaire, en pensant que par exemple si on a qu'une présence entre 50 et 55 % des enfants sur notre ville ou d'autres villes... même s'il manque 20 %, si on atteint 80 %, il y a peut-être quelque chose à faire pour essayer de comprendre pourquoi ces 20 % ne vont pas en péri-scolaire, et c'est une forme de décrochage. À partir de ce moment-là chacun doit être responsable de quelque chose, on ne peut pas toujours dire à l'autre qu'il est responsable. Mais c'est pour toutes les villes qu'il y a un décrochage au niveau du péri-scolaire, c'est donc pour comprendre le fond et pour se demander pourquoi il manque 30 % d'élèves qui ne vont pas en péri-scolaire, pour essayer de comprendre ce qu'il faudrait faire pour que cela marche, et pour peut-être raccrocher des élèves qui sont en difficulté.

M. SIRAT.- Je pense que les vrais responsables ce sont les politiques qui ont diminué les heures de capacité à apprendre à l'école puisqu'on a enlevé 4 heures sous Monsieur Sarkozy, on est passé au péri-scolaire aujourd'hui. Ce sont eux les vrais responsables, ce ne sont pas les enfants.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Attention, ne mélangeons pas le professionnalisme spécialisé à l'intérieur de l'Education Nationale qui fait l'objet de notre motion, avec le périscolaire qui n'a rien à voir avec le système de l'Education Nationale. C'est du centre aéré, sauf que le centre aéré n'est pas réalisé dans l'enceinte d'un centre aéré municipal mais à l'intérieur d'une école, d'où les amalgames indûment réalisés.

Je ne crois pas que l'on puisse discuter de périscolaire à un stade où on en est même pas à parler de la scolarité mais de la scolarité spécialisée. C'est-à-dire que cela ne demande pas une prise en charge médicale en dehors de l'école, mais bien des procédures professionnelles spécialisées à l'intérieur de l'école pour favoriser soit des apprentissages d'une manière ou d'une autre, soit du comportement d'une manière ou d'une autre, avec prise de conscience de soi, image de soi, etc. Donc attention, ne mélangeons pas tout. Mais c'est un débat qui se surajoute, c'est-à-dire que lorsqu'on a du mieux disant au niveau de l'école, avec du mieux disant au niveau de l'éducation spécialisée à l'intérieur de l'école, et qu'on a un milieu favorable autour de l'école tant au niveau parental que périscolaire, etc. tous les moyens sont réunis pour essayer de favoriser la réussite éducative de l'enfant.

Nous avons beaucoup parlé de financements, de dettes, d'argent, d'utilisation de l'argent. Je ne reviens pas sur le débat, mais permettez-moi quand même de vous dire, interrogeons cette stratégie qui est d'aller emprunter de l'argent obligatoirement à la banque européenne quand on a une propre Banque de France. Pourquoi n'aurions-nous pas un pôle bancaire français ? Interrogeons-nous sur le moment où les banques ont fait banqueroute, et où l'Etat a abondé, et où depuis on ne parle pas de remboursement.

M. BERNE.- On a remboursé.

Mme le Maire.- Non. Bref, attention de ne pas oublier que c'est du virtuel, sous couvert de parler de l'enrichissement perpétuel des sphères financières, et que c'est quelque part créé par l'Homme. Sauf qu'aujourd'hui nous parlons des besoins de l'Homme, notamment des enfants. Ces besoins devraient être satisfaits par une stratégie constituée par l'Homme au service de l'Homme. Si la stratégie est simplement et purement financière on n'est pas sur la même façon de réfléchir.

Aujourd'hui, je vous demande de vous recentrer sur la stratégie humaine. Aujourd'hui, politiquement... mais pas qu'aujourd'hui, Monsieur GIORGETTI l'a rappelé, on procède d'une dynamique de réflexion et d'actions politiques autour de réponses à apporter concrètement, la politique sert à cela.

Comme je le disais tout à l'heure sur le sentimentalisme, localement on peut se dire qu'à Port de Bouc on a besoin de RASED, donc on le fait, mais après il faut, je le disais en conclusion tout à l'heure, que jusqu'au candidat que vous soutenez et aux formations politiques dont vous émanez, vous soyez vous-mêmes en adéquation et pas en contradiction. Chacun en porte la responsabilité.

On a parlé de méritocratie, j'y opposerais la « prise en compte des déterminants sociaux » qui organisent malheureusement la difficulté, voire l'échec scolaire. Ce sont deux conceptions qui s'opposent. Donc à partir de là, ce qui me paraît intéressant dans la motion présentée aujourd'hui, et là aussi qui émane du collectif du RASED qui a travaillé ces questions, c'est qu'il nous faut du plus et du mieux d'école, ce qui passe aussi par le RASED. Et il est vrai que l'aménagement du temps de l'enfant, les programmes de nos élèves, doivent être regardés à l'aune du savoir, du savoir-faire, du savoir-être, et de la constitution en tant que futurs citoyens qu'ils sont. Nous avons donc une responsabilité de ne laisser aucun enfant sur le

bord du chemin. Le fait de voter le RASED aujourd'hui nous demande politiquement de prendre aussi des responsabilités. Aujourd'hui la responsabilité est essentiellement, comme le disait Marc, et je le partage, en la défense du service public d'éducation dans toutes ses composantes.

Il me fait plaisir de rappeler qu'en 1983 il y avait 4 ministres communistes au gouvernement qui ont énormément poussé ces propositions. Il me plait à rappeler ce soir que le statut de la fonction publique c'est un enfant abandonné sur la place Denfert-Rochereau à côté du lion, Marcel PAUL qui l'a établi en 1946. Il me plait à rappeler que c'est un ministre que d'aucun appelle « du travail », et que ses contemporains appelaient le « ministre des travailleurs », Ambroise CROIZAT, qui a mis en place la Sécurité Sociale. La réaction du Général de Gaulle en 1952 essayait déjà de commencer de le démanteler. Et aujourd'hui nous avons fait la démonstration selon laquelle chaque année qui se sont déroulées, une lutte sans cesse a été menée pour que ces acquis sociaux ne soient pas abandonnés.

Aujourd'hui, après le rappel qu'a fait Marc, nous en sommes à se dire que l'éducation prioritaire n'a plus du tout les mêmes moyens, que l'éducation spécialisée est mise à mal. C'est un projet de société que l'on vous propose de contrecarrer avec cette motion en réaffirmant le besoin du service public, l'Education n'a pas de prix, et si prix a-t-elle c'est de payer des fonctionnaires, leurs formations, et de permettre l'école gratuite pour tous avec du plus et du mieux d'école. C'est un projet de société qui ne souffre pas de parler de dettes, de parler de personnel ou d'enfants avec mérite ou pas.

Il y a deux jours nous avons rencontré le personnel d'entretien qui accompagne les enfants durant le temps cantine, elles souffrent, car aujourd'hui il y a une démission générale parce qu'on a l'impression que l'école ne peut plus apporter

l'avenir républicain aux enfants qui ne savent pas si demain ils vont trouver du travail.

On est en train d'amalgamer l'école avec le service public de l'emploi. N'oublions pas que l'école est avant tout formatrice de savoirs, de savoir-être, de savoir-faire, et des citoyens de demain avec l'esprit critique et une tête bien faite.

C'est un peu le fond de cette motion.

Qui est en faveur de cette motion ? L'unanimité, je vous en remercie.

La motion objet du rapport n°36 est adoptée à l'unanimité

Mme le Maire.- Maintenant que nous l'avons votée, charge à nous tous de créer des conditions politiques pour l'appliquer.

Avant que nous nous séparions, il me reste à vous faire part d'une déclaration de Madame le Maire qui fait suite aux débats que nous avons eus ce soir, que je vais lire telle que je l'ai écrite. Mais pour faire le lien avec tout ce que nous avons vécu aujourd'hui je tiens à vous dire que la tenue respectueuse des débats qui ont eu lieu au sein du Conseil Municipal, qui ont toujours lieu au sein du Conseil Municipal, devrait animer la vie politique locale, nationale, et autre, en dehors du Conseil Municipal. Car ce soir nous avons montré à quel point, malgré nos différences politiques de fond, parfois on peut se retrouver localement sur les projets, et on peut confronter nos points de vue avec respect, ce qui n'est pas toujours le cas (*Lecture de la déclaration*)- (*Applaudissements de l'assemblée*)

Bonne soirée à toutes et tous.

La Séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 15